

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX ALPILLES

SEANCE DU 09 FEVRIER 2023

DELIBERATION N°12/2023

NOMBRE DE MEMBRES			DATE DE LA CONVOCATION	DATE D’AFFICHAGE
EN EXERCICE : 40	PRESENTS : 26	VOTANTS : 35	02 FEVRIER 2023	02 FEVRIER 2023
<b>OBJET :</b> Demande de financement auprès du Département des Bouches-du-Rhône pour l’acquisition de trois bornes de recharge pour véhicule électrique à usage public				
<b>RESUME :</b> La Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles (CCVBA) souhaite acquérir trois nouvelles bornes de recharge pour véhicule électrique à destination d’un usage public. Il est proposé à l’assemblée communautaire de solliciter un financement auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre du Fonds Départemental pour la Mise en Œuvre du Plan Climat-Air-Energie Territorial. La demande de financement est sollicitée à hauteur de 70% du coût total de cette acquisition (27 846,50€ HT).				

L’an deux mille vingt-trois,  
le neuf février,

à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente de la commune d’Eygalières, sous la présidence de M. Hervé CHERUBINI.

**PRESENTS :** MMES ET MME.; BLANC Patrice ; BODY-BOUQUET Florine ; CALLET Marie-Pierre ; CARRE Jean-Christophe ; CHERUBINI Hervé ; CHRETIEN Muriel ; COLOMBET Gabriel ; DORISE Juliette ; ESCOFFIER Lionel ; FAVERJON Yves ; FRICKER Jean-Pierre ; GESLIN Laurent ; JODAR Françoise ; MANGION Jean ; MARIN Bernard ; MAURON Jean-Jacques ; MISTRAL Magali ; MOUCADEL Stéphanie ; PELISSIER Aline ; PLAUD Isabelle ; PONIATOWSKI Anne ; ROGGIERO Alice ; SANTIN Jean-Denis ; THOMAS Romain ; UFFREN Marie-Christine ; WIBAUX Bernard

**ABSENTS :**

BISCIONE Marion ; GARCIN-GOURILLON Christine ; CASTELLS Céline ; MARECHAL Edgard ; MILAN Henri.

**PROCURATIONS :**

- De M. ALI OGLOU Grégory à MME CHRETIEN Muriel ;
- De M. ARNOUX Jacques à M. COLOMBET Gabriel ;
- De MME BLANCARD Béatrice à MME CALLET Marie-Pierre ;
- De M. GALLE Michel à MME BODY-BOUQUET Florine ;
- De M. GARNIER Gérard à M. FAVERJON Yves ;
- De MME LICARI Pascale à M. SANTIN Jean-Denis ;
- De M. OULET Vincent à M. CHERUBINI Hervé ;
- De MME SALVATORI Céline à M. THOMAS Romain ;
- De MME SCIFO-ANTON Sylvette à MME DORISE Juliette ;

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Laurent GESLIN

## Le Conseil communautaire,

Rapporteur : Jean MANGION

**Vu** la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance ;**Vu** la loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 ;**Considérant** l'objectif de la CCVBA de poursuivre sa politique de Développement Durable et, par conséquent, de faire l'acquisition de trois nouvelles bornes de recharge à usage public à destination de deux communes du territoire intercommunal : Les-Baux-de-Provence et Saint-Rémy-de-Provence ;**Considérant** qu'une grande partie du territoire de la CCVBA est un territoire rural à faible densité de population. La CCVBA a commencé le déploiement depuis 2018 d'un réseau de 13 bornes de recharge pour véhicules électriques sur l'ensemble de ses communes à destination des usagers et des services publics. Ce déploiement a été réalisé avec le soutien du Conseil Départemental.**Considérant** que ces nouveaux équipements permettront de faciliter l'accès à des points de recharge électrique pour les usagers et de participer à la réduction de l'empreinte carbone du territoire en incitant progressivement au remplacement des véhicules classiques par des véhicules électriques et en réduisant les gaz à effet de serre ;**Considérant** que cette acquisition est éligible à un financement du Département dans le cadre du Fonds Départemental pour la Mise en Œuvre du Plan Climat-Air-Energie Territorial ;**Délibère :****Article 1 : Approuve** l'acquisition de trois bornes de recharge et le plan de financement associé :

Dépenses HT		Recette HT		
Coût total de l'acquisition	27 846,50 €	Conseil Départemental – Fonds PCAET	70%	19 492,55 €
		Autofinancement CCVBA	30%	8 353,95 €
<b>Total</b>	<b>27 846,50 €</b>	<b>Total</b>		<b>27 846,50 €</b>

**Article 2 : Sollicite** le financement du Département des Bouches-du-Rhône à hauteur de **19 492,55€** dans la cadre du Fonds Départemental pour la Mise en Œuvre du Plan Climat-Air-Energie Territorial.**Article 3 : Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.Par : **POUR : 35 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,  
Hervé CHERUBINILa présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).